

PROJET PÉDAGOGIQUE

PASS'ÂGE — GAUCHIN-VERLOINGT

Accueil de loisirs adolescents • 11 à 17 ans

Du 19 au 30 octobre 2026 • Thématique Halloween

Organisateur : TernoisCom — Service Jeunesse

Direction : Estelle Herduin • BAFA en cours de formation

Équipe d'animation : Cyril Corne, Laura Dauvaut, Noah Theret (BAFA)



SOMMAIRE

1. Présentation générale
 - 1.1 Organisateur et contexte territorial
 - 1.2 Identification de l'accueil
 - 1.3 Public, effectifs et besoins
 - 1.4 Locaux et environnement
 - 1.5 Projet éducatif territorial 2025–2028
2. La direction et ses intentions éducatives
 - 2.1 Parcours et posture de direction
 - 2.2 Confiance, autonomie et responsabilisation
 - 2.3 Prise en compte de l'adolescence
3. Les objectifs pédagogiques
 - 3.1 Autonomie et pouvoir d'agir
 - 3.2 Respect, coopération et vivre-ensemble
 - 3.3 Moyens, indicateurs et lien avec le PEDT
4. L'équipe pédagogique
 - 4.1 Composition et organisation
 - 4.2 Fonctions de la directrice
 - 4.3 Fonctions des animateurs
 - 4.4 Droits, devoirs et protections des adultes
 - 4.5 Réunions et accompagnement individuel
5. L'organisation quotidienne
 - 5.1 Horaires, arrivées et départs
 - 5.2 Journée type
 - 5.3 Repas et hygiène alimentaire
 - 5.4 Temps libres et espaces
 - 5.5 Règles de vie et téléphones
 - 5.6 Droits, responsabilités et protection des jeunes
 - 5.7 Relations avec les familles
6. Les activités et projets
 - 6.1 Activités à la carte
 - 6.2 Commissions de jeunes

6.3 Cycle BLACKWOOD en dix séances

6.4 Grands jeux, soirées et ateliers cuisine

6.5 Sorties et déplacements

7. Sécurité et accompagnement

7.1 Protection physique, morale et affective

7.2 Prévention des violences et harcèlement

7.3 Gestion des conflits et réponses éducatives

7.4 Santé, inclusion et situations particulières

7.5 Vigilances réglementaires et procédures

8. Suivi et évaluation

8.1 Parole des jeunes au goûter

8.2 Questionnaire anonyme intégré

8.3 Évaluation des objectifs

8.4 Bilans quotidiens et entretiens

8.5 Bilan final et perspectives

1. Présentation générale

1.1 Organisateur et contexte territorial

L'accueil Pass'âge est organisé par TernoisCom – Service Jeunesse. Il s'inscrit dans le Projet éducatif territorial (PEDT) du Ternois 2025–2028, dont la synthèse identifie l'épanouissement, la solidarité et la citoyenneté comme valeurs structurantes. Le projet pédagogique traduit ces orientations dans les activités à la carte, les commissions, la vie collective et les temps de parole.

1.2 Identification de l'accueil

Le Pass'âge propose un accueil collectif de loisirs destiné aux adolescents, fondé sur le choix des activités, la participation aux projets et la vie collective. La thématique Halloween sert de fil conducteur sans enfermer les jeunes dans un programme rigide.

Les plages d'arrivée et de départ organisent le suivi des présences. Les adaptations liées aux sorties à la journée ou aux soirées sont communiquées aux familles en amont. Les horaires précis des repas et les modalités de restauration sont à confirmer avec le prestataire et l'organisateur.

Accueil : du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2026 ; horaires d'ouverture de 8 h à 18 h 30. Deux soirées facultatives sont prévues les mercredis 21 et 28 octobre, jusqu'à 22 h.

1.3 Public, effectifs et besoins

Le groupe rassemble des adolescents de 11 à 17 ans, aux attentes et rythmes variés. Les activités à la carte et les grands jeux peuvent réunir l'ensemble des âges. L'équipe adapte les consignes, les exigences et les responsabilités aux capacités des participants, veille à l'inclusion et protège les jeunes plus réservés de toute pression du groupe.

Entre 11 et 17 ans, les jeunes peuvent présenter des besoins très différents : affirmation de soi, appartenance à un groupe, intimité, reconnaissance par les pairs, expérimentation de nouvelles responsabilités et recherche d'autonomie. Les rythmes et les degrés d'aisance relationnelle varient fortement. L'équipe évite de considérer tous les adolescents comme un groupe homogène.

La mixité 11–17 ans favorise l'entraide et la découverte de points de vue différents. Elle demande toutefois une vigilance concernant les écarts de maturité, les rapports d'influence et la place des plus jeunes. Les animateurs adaptent les consignes et les responsabilités sans créer de hiérarchie systématique entre âges.

Certains adolescents prennent facilement la parole, tandis que d'autres préfèrent observer avant de participer. Les animateurs proposent des modalités variées pour exprimer un choix : discussion, proposition écrite, échange individuel ou participation progressive. L'absence de prise de parole en grand groupe ne doit pas être interprétée comme une absence d'envie ou d'idée.

Fréquentation prévisionnelle : 36 jeunes en première semaine, 35 en seconde. Ces chiffres correspondent à des données d'organisation et non à une validation du taux d'encadrement.

1.4 Locaux et environnement

Les locaux comprennent une grande salle et une petite salle d'activités, une salle de sport, une cuisine, un jardin et une cour. Les jeunes disposent notamment d'un baby-foot et d'une table de ping-pong. Un coin cocooning est envisagé afin de répondre au besoin de calme, de repos et d'échanges informels.

La cuisine est habituellement inaccessible aux jeunes. Une exception encadrée est prévue lors des soirées jeunes : les adolescents participent à la préparation du repas dans la cuisine, sous la surveillance de l'équipe d'animation, dans les conditions d'hygiène et de sécurité validées par l'organisateur. Chaque espace occupé par les jeunes nécessite la présence d'un animateur.

La grande salle peut accueillir les temps collectifs et les échanges ; la petite salle offre un cadre plus calme ou adapté aux groupes réduits. La salle de sport, la cour et le jardin diversifient les possibilités d'activités. Le baby-foot et le ping-pong constituent des supports de jeu spontané et de rencontre. Cette répartition est indicative : l'utilisation réelle dépend de l'organisation validée par la direction et des conditions de surveillance.

Le coin cocooning vise à reconnaître que les adolescents n'ont pas tous envie de participer à une activité dynamique au même moment. Il peut comporter des assises confortables, quelques livres, des jeux calmes et un affichage simple. Il ne s'agit ni d'un espace sans règles ni d'un lieu où un jeune resterait hors de vue : la présence d'un animateur demeure obligatoire.

Avant l'ouverture, l'équipe repère les accès, issues de secours, sanitaires, points de rassemblement et espaces interdits. Les jeunes sont informés des zones accessibles. Un espace n'est ouvert que si l'encadrement le permet. Les besoins particuliers sont pris en compte pour que les activités et déplacements restent accessibles dans la mesure du possible.

1.5 Projet éducatif territorial 2025–2028

Le projet pédagogique du Pass'âge s'inscrit dans les orientations du Projet éducatif territorial (PEDT) du Ternois 2025–2028, version synthétisée transmise à l'équipe. Ce PEDT concerne les 0–25 ans et s'appuie sur trois valeurs : l'épanouissement (apprentissage, bien-être, confiance), la solidarité (esprit d'équipe, coopération, entraide) et la citoyenneté (environnement, vivre-ensemble). Les deux axes présentés sont : 1) accompagner la cohérence du parcours éducatif de l'enfant ; 2) favoriser la réussite éducative de tous les enfants et adolescents. Le Pass'âge contribue à ces orientations à travers les choix d'activités, les commissions, les temps de parole, la coopération et l'inclusion. Cette articulation se fonde sur la synthèse du PEDT ; elle ne prétend pas reprendre les actions détaillées de sa version intégrale.

Épanouissement : permettre à chacun de trouver sa place, de choisir ses activités et de bénéficier de temps de détente. Solidarité : développer l'entraide entre 11 et 17 ans, les jeux collectifs et les projets en commissions. Citoyenneté : exercer la prise de parole, respecter les règles communes, contribuer aux décisions concernant les loisirs et prendre soin des espaces partagés.

Le Pass'âge complète les autres temps éducatifs par un cadre stable et lisible, des échanges avec les familles à l'accueil, l'affichage et le portail « Vivez Ternois ». L'attention portée à l'inclusion, à la sécurité et à la continuité de l'accompagnement répond à l'axe 1 de la synthèse.

Le Pass'âge contribue au bien-être, à la pratique physique, à la participation citoyenne et au développement global des adolescents. Les activités à la carte, les commissions, les sorties, les repas partagés et les temps de parole au goûter sont les principaux leviers de cette démarche.

La synthèse identifie l'environnement, la citoyenneté, l'ouverture culturelle, la parole des jeunes et l'accompagnement à la parentalité. Le projet mobilise directement la parole des jeunes et la citoyenneté ; les activités culturelles, sportives ou environnementales dépendent des propositions et du programme effectivement retenus. La communication avec les familles contribue au lien éducatif, sans se substituer à un dispositif spécifique d'accompagnement à la parentalité.

Le PEDT synthétique du Ternois (2025–2028) valorise l'épanouissement, la solidarité et la citoyenneté. Ses deux axes portent sur la cohérence du parcours éducatif et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents. La participation des jeunes, l'inclusion, la santé, le sport et l'ouverture culturelle sont des orientations à décliner dans les pratiques quotidiennes.

2. La direction et ses intentions éducatives

2.1 Parcours et posture de direction

Au fil de mes expériences en accueil de loisirs et en séjours collectifs, j'ai développé une pratique de l'animation centrée sur l'accompagnement des publics, la coordination des équipes et la construction de projets éducatifs. Ces expériences m'ont appris l'importance d'un cadre sécurisant, d'une organisation lisible et de la place laissée aux initiatives. Avec les adolescents, je souhaite proposer un accueil qui reconnaisse leurs capacités et leur besoin d'être considérés comme des acteurs de leurs vacances.

Mon expérience en animation et en coordination m'amène à considérer le projet pédagogique comme un outil de travail partagé et non comme une simple formalité. Il donne du sens aux choix du quotidien : proposer une activité, aménager un espace, gérer un conflit ou accompagner un adolescent qui hésite à s'engager. La direction veille à rendre ces choix compréhensibles et cohérents pour l'équipe.

Je souhaite être présente sur le terrain, disponible pour les jeunes et les animateurs, tout en gardant la distance nécessaire à la prise de décision. Mon rôle consiste aussi à anticiper les difficultés, à organiser la circulation de l'information et à ajuster le fonctionnement lorsque les besoins réels ne correspondent pas aux prévisions.

Je souhaite exercer une direction bienveillante, structurante et exigeante. Les adolescents doivent pouvoir s'exprimer, choisir et prendre des initiatives, tout en bénéficiant de règles stables. L'équipe d'animation doit pouvoir proposer, progresser et questionner ses pratiques dans un climat de confiance et de responsabilité partagée.

2.2 Confiance, autonomie et responsabilisation

La confiance, l'autonomie et la responsabilisation structurent ma posture de directrice. Faire confiance, c'est reconnaître les capacités des jeunes et des animateurs, écouter leurs propositions et leur permettre d'expérimenter dans un cadre sécurisé. Favoriser l'autonomie, c'est offrir de vrais choix tout en accompagnant leur mise en œuvre. Responsabiliser, c'est aider chacun à mesurer les conséquences de ses décisions et à contribuer à la vie collective.

La confiance s'exprime lorsque les adolescents disposent de véritables marges de choix, par exemple pour composer leur planning ou défendre une idée en commission. Elle suppose que l'adulte accepte qu'une

proposition évolue, qu'une tentative n'aboutisse pas ou qu'un jeune ait besoin de temps. En revanche, les règles relatives à la sécurité, au respect et à la protection restent de la responsabilité des adultes.

L'autonomie se construit par étapes : identifier ce que l'on souhaite, comparer plusieurs possibilités, tenir compte des autres, choisir puis revenir sur son expérience. Le jeune n'est pas livré à lui-même ; il bénéficie d'un accompagnement ajusté à son âge, à sa maturité et à la situation.

La responsabilisation concerne autant les gestes du quotidien que les projets plus ambitieux : respecter le matériel, aider à remettre une salle en état, tenir un engagement, demander de l'aide au bon moment ou participer à la résolution d'une difficulté. Elle ne doit pas devenir une exigence excessive ni faire peser sur les adolescents des responsabilités relevant des professionnels.

2.3 Prise en compte de l'adolescence

Le groupe rassemble des adolescents de 11 à 17 ans, aux attentes et rythmes variés. Les activités à la carte et les grands jeux peuvent réunir l'ensemble des âges. L'équipe adapte les consignes, les exigences et les responsabilités aux capacités des participants, veille à l'inclusion et protège les jeunes plus réservés de toute pression du groupe.

Les adolescents doivent pouvoir faire des choix réels dans un cadre sécurisant : l'équipe définit les règles non négociables, tandis que les jeunes construisent une partie de leur programme et portent des initiatives. La prise de parole n'est jamais imposée.

3. Les objectifs pédagogiques

3.1 Favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir

Chaque jeune dispose d'une liste de propositions et d'un planning vierge à compléter. Les animateurs expliquent les contraintes réelles de durée, de matériel et de places, sans imposer systématiquement leurs préférences. Les commissions offrent un autre niveau d'implication : passer de la sélection d'une activité à la conception d'un projet. L'équipe conserve des traces simples des propositions retenues et des ajustements effectués.

L'évaluation porte sur la possibilité réelle de choisir et non seulement sur l'existence d'une liste. On observe la diversité des propositions, la participation des jeunes plus réservés, les idées devenues réalisations et la manière dont les adolescents ont pu ajuster leur projet. Un projet inachevé peut être pédagogiquement positif si les jeunes ont réellement pris des décisions et identifié les obstacles.

Objectif retenu : favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des jeunes en les impliquant dans l'organisation de leurs loisirs.

3.2 Favoriser le respect et le vivre-ensemble

Les activités interâges, les repas collectifs, les grands jeux et les projets communs créent des occasions de coopération. Les règles posent les limites indispensables. Les animateurs soutiennent les interactions respectueuses, accompagnent les désaccords et veillent à ce que personne ne soit durablement mis à l'écart.

Les observations concernent la place de chacun dans le groupe, la capacité à s'entraider, les situations de tensions et les démarches de résolution. Les retours des jeunes sont essentiels : une ambiance jugée

satisfaisante par les adultes peut ne pas l'être pour tous les participants. Le questionnaire anonyme complète donc les observations de terrain.

Objectif retenu : favoriser le vivre-ensemble en développant le respect mutuel, la coopération et le sentiment d'appartenance au groupe.

3.3 Moyens, indicateurs et lien avec le PEDT

Pour l'objectif 1 : liste d'activités préparée par les animateurs, planning vierge construit par les jeunes, commissions volontaires, possibilité de proposer et de réaliser des projets, réajustements à partir des temps de parole. Indicateurs : propositions formulées, choix effectivement pris en compte, projets engagés, implication dans les étapes de préparation et réalisation.

Pour l'objectif 2 : grands jeux interâges, repas partagés, coopération dans les projets, règles de vie explicites, médiation adaptée, temps de parole au goûter et attention à l'inclusion. Indicateurs : qualité des échanges, participation des jeunes plus discrets, situations de coopération, conflits repérés et réponses éducatives apportées.

Les activités et la vie quotidienne mobilisent la capacité à exprimer ses besoins, écouter autrui, prendre des décisions, résoudre des problèmes, gérer les désaccords et coopérer. L'équipe accompagne ces compétences par l'expérience, la reformulation et la valorisation des initiatives, sans transformer les vacances en enseignement scolaire.

4. L'équipe pédagogique

4.1 Composition et organisation

La direction est assurée par Estelle Herduin, directrice en cours de formation BAFD, sans direction adjointe. L'équipe comprend trois animateurs titulaires du BAFA : Cyril Corne, Laura Dauvault et Noah Theret. Les trois animateurs sont présents sur les journées d'accueil et les sorties, selon l'organisation annoncée. La directrice coordonne le fonctionnement, garantit le cadre éducatif, accompagne l'équipe et assure le lien avec les familles et l'organisateur.

Une répartition quotidienne précise les activités prises en charge, les espaces ouverts, les responsabilités de rangement, les temps de transmission et les déplacements éventuels. Les décisions sont ajustées en fonction des effectifs présents. La qualité de l'accueil prime sur la multiplication des propositions simultanées.

Directrice : Estelle Herduin (BAFD en cours de formation). Animateurs : Cyril Corne, Laura Dauvault et Noah Theret, tous trois titulaires du BAFA. La présence des trois animateurs sur les journées est annoncée ; les modalités de remplacement en cas d'absence sont à prévoir avec l'organisateur.

4.2 Fonctions de la directrice

La directrice organise les moyens humains et matériels, accompagne les animateurs, veille à la sécurité et à la protection des mineurs, assure la relation avec les familles et l'organisateur, et arbitre les situations qui dépassent le cadre d'intervention courant des animateurs. Elle s'assure que le projet pédagogique reste réalisable avec les moyens effectivement disponibles.

La directrice conçoit, met en œuvre et évalue le projet pédagogique ; coordonne l'équipe, organise les plannings, répartit les responsabilités, assure le lien avec l'organisateur et les familles et veille à la protection

des mineurs. Elle accompagne les animateurs dans leur pratique, arbitre les situations difficiles et veille à l'application des procédures. Elle n'est pas dispensée de vérifier les qualifications et les taux d'encadrement applicables à l'accueil déclaré.

4.3 Fonctions des animateurs

Les animateurs préparent et animent des activités adaptées, surveillent activement les espaces, accompagnent les choix des jeunes, favorisent la coopération et signalent sans délai les situations préoccupantes. Ils contribuent aux réunions et aux bilans. Ils connaissent les procédures d'urgence et respectent la confidentialité des informations personnelles.

L'animateur prépare et conduit des activités adaptées, garantit une présence éducative effective, surveille les espaces ouverts, contrôle les effectifs, écoute les jeunes et signale sans délai à la direction toute difficulté ou suspicion de mise en danger. Il respecte les consignes d'hygiène, les autorisations parentales, les protocoles et la confidentialité. Il participe aux réunions quotidiennes et à l'évaluation du projet.

Les animateurs ne doivent pas laisser un groupe sans surveillance, improviser une sortie sans validation de la direction, ni prendre seuls une décision relevant de la direction ou des procédures de protection.

4.4 Droits, devoirs et protections des adultes

L'équipe a droit au respect, à un cadre de travail organisé et à la possibilité de signaler un danger, une agression, une situation de harcèlement ou une difficulté professionnelle. Les modalités de traitement des signalements sont définies avec l'employeur et l'organisateur.

La protection des professionnels passe par des consignes écrites, une répartition explicite des tâches, la prévention des situations d'isolement, la traçabilité factuelle des incidents et le respect des temps de travail et de repos applicables.

Les adultes doivent adopter une posture professionnelle : absence de propos discriminatoires ou humiliants, respect de la vie privée, aucune photographie ni diffusion de contenu sans cadre autorisé, aucune relation ambiguë avec un jeune, pas de sanction dégradante. En cas de doute, l'animateur en réfère à la direction.

4.5 Réunions et accompagnement individuel

Chaque soir, une réunion d'équipe permet de revenir sur la journée : activités, initiatives des jeunes, climat collectif, incidents, sécurité, organisation et ajustements pour le lendemain. Les décisions importantes sont consignées de façon adaptée.

La directrice reçoit chaque animateur individuellement en milieu de session pour faire le point sur son ressenti, ses réussites, ses difficultés et ses besoins. Un second entretien individuel en fin de session permet d'évaluer son évolution, sa posture éducative, son implication et les axes de progression.

Chaque soir : bilan collectif de la journée, événements marquants, sécurité, réajustements et préparation du lendemain. Chaque animateur bénéficie d'un entretien individuel en milieu de session et d'un entretien de fin de session ; ces échanges portent sur la posture, les réussites, les difficultés, les besoins d'accompagnement et les progrès.

5. L'organisation quotidienne

5.1 Horaires, arrivées et départs

L'accueil doit permettre une transmission fiable des présences et des informations utiles. Les horaires communiqués aux familles structurent les arrivées et les départs. Le départ autonome n'est possible que si l'autorisation des responsables légaux est enregistrée et selon les modalités prévues par l'organisateur. Les journées de sortie et les soirées peuvent nécessiter des dispositions particulières annoncées en amont.

Créneaux annoncés : 8 h–9 h ; 12 h–12 h 30 ; 13 h 30–14 h ; 17 h 30–18 h 30. Les départs autonomes sont possibles uniquement lorsqu'une autorisation des responsables légaux a été recueillie et selon les modalités de la structure.

5.2 Journée type

Moment	Organisation pédagogique
8 h – 9 h	Accueil échelonné, échanges et activités libres encadrées
Matinée	Activités à la carte choisies à partir de la liste proposée et du planning construit par les jeunes
12 h – 12 h 30	Mouvements d'arrivée et de départ selon les inscriptions
Midi	Repas collectif des jeunes inscrits à la restauration
Début d'après-midi	Temps calme et, autant que possible, séance du cycle BLACKWOOD
13 h 30 – 14 h	Mouvements d'arrivée et de départ selon les inscriptions
Après-midi	Animations, grands jeux ou sorties
Goûter	Goûter, temps de parole et commissions de jeunes
17 h 30 – 18 h 30	Rangement, activités encadrées et départs échelonnés

Cette journée type constitue une trame souple : BLACKWOOD peut être raccourci, déplacé ou reporté les jours de sortie à la journée. Les horaires internes des activités et du goûter restent ajustables. Les deux soirées se prolongent jusqu'à 22 h.

5.3 Repas et hygiène alimentaire

Les repas ordinaires sont livrés puis réchauffés sur place par l'équipe d'animation, selon les procédures de réception, conservation, remise en température et service validées par l'organisateur. Les jeunes inscrits à la restauration mangent ensemble. Ce temps collectif favorise les échanges, la convivialité et la responsabilisation dans le respect des règles d'hygiène.

Lors des soirées jeunes des mercredis 21 et 28 octobre, les adolescents participent à la préparation du repas dans la cuisine, exceptionnellement accessible sous encadrement direct des animateurs. Cette activité nécessite une organisation adaptée, des consignes d'hygiène et de sécurité explicites et la validation des modalités pratiques par l'organisateur.

Manger ensemble permet de partager un moment différent des activités. Les adultes veillent à une ambiance sereine, au respect de chacun et à la participation raisonnable aux tâches communes. Aucun jeune ne doit être humilié pour ses habitudes alimentaires ou forcé à terminer son assiette.

Les repas sont livrés et l'équipe d'animation assure leur remise en température sur place. La réception, la conservation, le réchauffage, la traçabilité et le service suivent les procédures validées par l'organisateur. Les responsabilités de chacun sont définies et les informations concernant les allergies et PAI sont prises en compte.

Lors des soirées jeunes, les adolescents cuisinent dans la cuisine sous encadrement direct de l'équipe d'animation. Cette exception à l'interdiction habituelle d'accès est organisée en amont et soumise aux consignes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques. Les jeunes peuvent ainsi organiser les étapes, lire une recette, coopérer et participer au rangement.

Les repas sont livrés et remis en température par l'équipe d'animation selon les procédures validées par l'organisateur. La cuisine est inaccessible aux jeunes en fonctionnement ordinaire ; pendant les soirées, une activité de préparation culinaire peut y être organisée uniquement sous encadrement, dans les conditions d'hygiène et de sécurité définies par TernoisCom.

5.4 Temps libres et espaces

Les temps libres sont des temps éducatifs à part entière. Les jeunes peuvent discuter, jouer, se détendre ou préparer des projets. Le coin cocooning envisagé répond aux besoins de calme et de retrait temporaire de l'agitation collective. Aucun espace ne reste ouvert aux jeunes sans la présence d'un animateur ; l'ouverture des salles, de la salle de sport et des espaces extérieurs dépend de l'effectif et de la répartition des adultes.

Le temps libre n'est pas un temps vide à occuper à tout prix. Il répond au besoin de récupération, d'échanges spontanés et de choix personnels. L'équipe accepte qu'un jeune préfère observer, discuter ou se reposer, tant que les règles communes sont respectées.

La présence obligatoire d'un animateur dans les espaces ouverts permet de prévenir les accidents, d'observer les relations et d'intervenir si nécessaire. Cette surveillance n'empêche pas une posture discrète : l'adulte n'a pas besoin de diriger toutes les conversations ni tous les jeux.

Avec trois animateurs, tous les espaces ne pourront pas nécessairement fonctionner simultanément. La direction décide des ouvertures selon les effectifs et la répartition de l'équipe. Les jeunes sont informés des possibilités du moment et peuvent proposer des alternatives.

5.5 Règles de vie et téléphones

Les règles sont fixées par l'équipe pédagogique et expliquées aux jeunes dès leur arrivée : respect des personnes et des différences, interdiction des violences et du harcèlement, respect des lieux et du matériel, consignes de sécurité, horaires et espaces autorisés. La participation aux projets ne remet pas en cause ces règles.

Les téléphones portables personnels ne sont pas utilisés pendant l'accueil, y compris lors des temps libres. Une boîte à téléphones est prévue à l'accueil pour leur dépôt et leur restitution au départ. Le dispositif doit être sécurisé, supervisé et conforme aux consignes de l'organisateur. Les besoins exceptionnels, notamment médicaux ou liés à l'accessibilité, sont traités individuellement. Les familles peuvent joindre les jeunes par l'intermédiaire de l'équipe.

Les règles sont fixées par l'équipe pédagogique et expliquées aux jeunes. Les téléphones sont déposés à l'accueil dans une boîte dédiée, gardés dans un emplacement sécurisé et restitués au départ ; la procédure de remise et de restitution doit être organisée de façon fiable.

5.6 Droits, responsabilités et protection des jeunes

Chaque jeune doit être accueilli sans discrimination, être traité avec respect et pouvoir exprimer ses besoins et ses désaccords. Il bénéficie d'une protection contre les violences physiques, verbales, psychologiques, sexuelles et le harcèlement.

Il peut choisir ses activités parmi les possibilités proposées, formuler des projets et prendre part aux commissions ; il peut aussi choisir de ne pas s'exprimer publiquement. La participation reste compatible avec la sécurité et le fonctionnement collectif.

En contrepartie, chacun respecte les personnes, le matériel, les espaces autorisés, les horaires et les consignes. Les informations sensibles concernant un jeune sont traitées avec discrétion et transmises uniquement aux personnes habilitées, dans les limites nécessaires à sa protection.

En cas de révélation inquiétante, l'adulte écoute sans mener d'enquête personnelle, note les éléments factuels utiles, protège le jeune et applique sans délai la procédure de signalement adaptée avec la direction et les autorités compétentes.

5.7 Relations avec les familles

La communication s'appuie sur trois canaux : l'affichage à l'accueil, le portail famille « Vivez Ternois » et les échanges oraux aux arrivées et départs. Les informations importantes concernant les sorties et soirées sont transmises suffisamment tôt. Les situations personnelles sont traitées de façon confidentielle et, lorsque nécessaire, directement avec la directrice.

Canaux confirmés : affichage à l'accueil, portail famille « Vivez Ternois » et échanges oraux lors de l'accueil. Les informations sensibles sont abordées de manière individualisée.

6. Les activités et projets

6.1 Activités à la carte

L'équipe propose une liste d'activités diversifiées. Les trois animateurs peuvent proposer chacun une activité différente ; les adolescents utilisent un planning vierge pour construire leur programme. Les groupes sont constitués selon les envies plutôt que par tranche d'âge systématique. L'équipe vérifie les capacités d'accueil, les besoins matériels et la disponibilité des adultes. Si une activité attire trop de participants, une rotation ou une adaptation est proposée.

Les animateurs élaborent des propositions suffisamment variées pour permettre des choix réels : activités physiques, jeux d'expression, création, défis collectifs, activités calmes et projets en lien avec Halloween. La liste constitue une ressource et non un programme intangible. Les propositions des jeunes peuvent l'enrichir.

Les adolescents prennent connaissance des activités proposées puis remplissent leur planning vierge. L'équipe aide à vérifier la compatibilité des choix avec les horaires, les capacités d'accueil et le matériel. Les activités retenues sont ensuite réparties entre les animateurs selon les groupes constitués et les besoins d'encadrement.

Lorsque de nombreux jeunes choisissent la même activité, l'équipe peut prévoir deux passages, modifier les groupes ou ajuster la proposition. Le choix n'est donc pas une promesse de disponibilité illimitée. Les contraintes sont expliquées aux jeunes afin qu'ils participent à la recherche d'une solution juste.

Un adolescent peut découvrir qu'une activité ne lui correspond pas. Dans la mesure du possible et sans désorganiser la surveillance, l'équipe recherche une adaptation. L'important est d'apprendre à formuler son besoin et à tenir compte des conséquences collectives des changements.

6.2 Commissions de jeunes

Les commissions sont des groupes volontaires réunis autour d'une idée ou d'un projet. Les adolescents proposent, discutent de la faisabilité, répartissent les tâches, réalisent et évaluent leur action. Les animateurs facilitent la démarche sans faire à leur place. Un tableau de suivi des idées, projets en préparation et réalisations peut rendre ces initiatives visibles et ouvertes à de nouveaux participants.

Une commission peut naître d'une idée spontanée : créer un jeu d'enquête, organiser un tournoi, préparer un décor ou aménager un espace. Les jeunes intéressés se regroupent sur la base du volontariat. Ils précisent ensemble ce qu'ils souhaitent réaliser et à qui s'adresse le projet.

Les commissions se réunissent principalement après le goûter et pendant les temps libres. Elles peuvent également être mobilisées dès qu'un projet nécessite un temps de préparation particulier. L'animateur aide à trouver une place réaliste dans la journée sans transformer la commission en obligation systématique.

Les jeunes formulent leur idée, étudient sa faisabilité, répartissent les tâches, mettent en œuvre leur proposition puis en tirent un bilan. L'adulte accompagne la planification et garde la responsabilité des autorisations, des dépenses, des équipements et de la sécurité.

Pour un mini-tournoi, les jeunes peuvent proposer les règles, imaginer les équipes, créer une affiche et préparer l'accueil des participants. L'animateur vérifie la sécurité de l'activité, l'adaptation du matériel, la durée et l'encadrement. Cet exemple est une possibilité pédagogique, pas une activité déjà programmée.

6.3 Cycle BLACKWOOD en dix séances

BLACKWOOD est un cycle d'enquête fictive à suspense, proposé sur les dix journées des vacances d'automne. Les adolescents endossent le rôle d'enquêteurs et font progresser une même intrigue grâce à des défis successifs. Le scénario est non graphique et adapté au public 11–17 ans. Il sert de support à la coopération, à la réflexion collective, à l'expression des hypothèses et à la responsabilisation. La participation s'articule avec les autres activités à la carte et ne doit pas être imposée à tous.

J1 — Découverte du dossier et des quatre suspects ; J2 — Reconstitution de la chronologie ; J3 — Déchiffrement d'une lettre ; J4 — Interrogatoires des suspects ; J5 — Ouverture du coffre et découverte d'une piste financière ; J6 — Reconstitution d'une image de surveillance fictive ; J7 — Comparaison des indices et analyse des preuves ; J8 — Escape game autour d'un passage secret ; J9 — Confrontation des hypothèses et rédaction d'un rapport d'accusation ; J10 — Présentation des conclusions, révélation et bilan.

Les trois animateurs se répartissent les fonctions de maître du jeu, d'accompagnement des énigmes et d'incarnation des personnages. La répartition est ajustée selon les groupes et les autres activités. Les documents sont préparés en pochettes journalières ; les indices sont conservés dans un dossier collectif. Les jeunes peuvent participer à la réflexion et à la répartition des rôles sans devoir suivre chaque séance pour être intégrés.

Le mercredi 21 octobre, le cycle s'articule avec le défilé de costumes ; le mercredi 28 octobre, la séance d'enquête peut prendre la forme de l'escape game prévu. Les indices indispensables à la compréhension de l'histoire restent accessibles pendant les temps ordinaires, sans imposer la participation aux soirées. Un résumé est proposé en début de deuxième semaine aux nouveaux arrivants.

L'équipe observe l'écoute, l'argumentation, la coopération entre âges, la répartition des tâches, le respect des points de vue et la capacité à distinguer faits et hypothèses. Les retours des jeunes sont recueillis au goûter et dans le questionnaire anonyme. Le kit complet des énigmes, indices et solutions constitue un support d'animation séparé : le présent projet pédagogique n'en reproduit que la trame.

Le cycle se déroule en dix épisodes : découverte du dossier, chronologie, lettre chiffrée, interrogatoires, coffre, image reconstituée, analyse des preuves, passage secret/escape game, hypothèses et révélation finale. Seule la trame pédagogique figure dans ce projet ; les énigmes, personnages et solutions sont conservés dans le kit d'animation séparé.

6.4 Grands jeux, soirées et ateliers cuisine

Les soirées du mercredi prolongent la dynamique de groupe autour d'un moment spécifique. La participation est facultative. L'équipe anticipe les effectifs, les autorisations, le repas préparé avec les adolescents, les conditions de retour et les horaires particuliers. Les activités annoncées sont un défilé costumé le 21 octobre et un escape game le 28 octobre, sous réserve de validation de l'organisation finale.

Deux soirées facultatives sont prévues : mercredi 21 octobre, défilé costumé ; mercredi 28 octobre, escape game, avec fin d'accueil à 22 h. La cuisine collective est encadrée et ne constitue pas un accès libre à la cuisine.

6.5 Sorties et déplacements

Les sorties programmées à la journée concernent l'ensemble des jeunes inscrits ce jour-là ; aucun accueil alternatif n'est organisé au centre. Les familles reçoivent les horaires, lieux de rendez-vous, affaires nécessaires et informations pratiques. Des déplacements de proximité, comme une activité football, peuvent être organisés pour un sous-groupe si la direction les autorise et si l'encadrement de tous les groupes, y compris de ceux restant sur place, demeure suffisant. Les obligations particulières de certaines activités sportives et des transports sont vérifiées en amont.

Les familles doivent savoir qu'une sortie programmée concerne l'ensemble des jeunes inscrits ce jour-là et qu'aucune solution d'accueil au centre n'est prévue pour ceux qui n'y participent pas. Les informations pratiques sont diffusées à l'avance. L'équipe vérifie la liste des participants, les autorisations, les besoins particuliers, le transport et les coordonnées utiles.

Un groupe peut proposer une activité extérieure, par exemple un football. Cette initiative reste conditionnée à l'autorisation de la direction, à la disponibilité des adultes, à la sécurité du lieu et au respect de l'encadrement de tous les jeunes. Le départ, la destination, la composition du groupe et le retour doivent être connus.

Le repère d'un animateur pour douze jeunes ne dispense pas d'analyser les risques ni de vérifier les règles propres à certaines activités physiques. Lorsqu'un sous-groupe part, les effectifs et les adultes restés au centre sont recalculés. Si les conditions ne sont pas réunies, la sortie est reportée ou adaptée.

Les sorties programmées à la journée concernent les jeunes inscrits à cette journée ; aucun accueil alternatif n'est organisé sur site. Des déplacements de proximité peuvent être proposés par petits groupes sous

réserve de validation et d'un encadrement suffisant. Le taux général de référence d'un animateur pour douze jeunes de six ans ou plus doit être apprécié selon la déclaration et l'activité ; les exigences particulières peuvent être plus fortes.

7. Sécurité et accompagnement

7.1 Protection physique, morale et affective

L'équipe prend connaissance, dans le respect de la confidentialité, des informations sanitaires nécessaires à l'accueil et des éventuels PAI. Les traitements et soins sont gérés selon les procédures de l'organisateur et les prescriptions applicables. Les besoins liés au handicap, à la santé ou à la vulnérabilité font l'objet d'aménagements raisonnables. Toute suspicion de violence ou de mise en danger donne lieu aux mesures de protection et signalements appropriés selon les procédures en vigueur.

La surveillance des espaces est active et continue : chaque espace ouvert aux jeunes dispose d'un animateur présent. Les espaces qui ne peuvent pas être surveillés sont fermés. L'équipe veille aux risques matériels, aux déplacements et à la qualité des relations entre jeunes.

7.2 Prévention des violences et du harcèlement

Les insultes, humiliations, menaces, violences, discriminations et situations de harcèlement sont prises au sérieux. La protection de la personne concernée est prioritaire ; les adultes évitent les confrontations imposées et n'organisent pas de médiation dans une situation de harcèlement avéré ou suspecté.

Les animateurs signalent rapidement à la direction les faits ou confidences préoccupants. La direction applique les procédures de protection, d'information et de signalement nécessaires, selon les circonstances et les obligations légales.

7.3 Gestion des conflits et réponses éducatives

L'équipe associe dialogue, responsabilisation, réparation lorsque celle-ci est adaptée et fermée proportionnée. Un échange individuel et un rappel du cadre sont privilégiés pour les difficultés ordinaires. En cas de répétition, un suivi individualisé et un contact avec les familles peuvent être mis en place. Toute violence, discrimination, situation de harcèlement ou mise en danger appelle une protection immédiate et l'intervention de la directrice, sans passage obligé par des étapes successives. Les sanctions humiliantes, dégradantes et collectives sont exclues.

Une remarque déplacée, un refus ponctuel, une dégradation volontaire et une agression ne peuvent pas recevoir une réponse identique. L'équipe cherche à comprendre les faits sans minimiser leurs conséquences. Elle explique la règle, écoute les personnes concernées et choisit une réponse proportionnée.

Lorsque la situation s'y prête, le jeune peut participer à une action de réparation : remettre un espace en état, contribuer à réparer un préjudice matériel ou définir un engagement concret. La réparation ne doit pas devenir une humiliation. Une médiation n'est proposée que si elle est adaptée et librement acceptée par les personnes concernées.

En cas de violence, de harcèlement, de discrimination ou de mise en danger, la priorité est la protection. La directrice est informée sans délai, les faits sont consignés selon les procédures applicables et les

responsables compétents sont sollicités si nécessaire. On ne demande pas à une victime de régler seule la situation avec l'auteur présumé.

Les trois animateurs et la directrice s'accordent sur les règles, les modalités de transmission et les situations nécessitant une intervention de direction. Les réunions du soir servent à identifier les difficultés récurrentes et à éviter les réponses contradictoires.

7.4 Santé, inclusion et situations particulières

Les informations sanitaires utiles et les PAI sont pris en compte dans les limites des habilitations et protocoles applicables. L'équipe adapte les activités lorsque cela est nécessaire et sollicite les interlocuteurs compétents. Les allergies et besoins alimentaires sont anticipés avant les repas et les ateliers cuisine.

Les jeunes doivent pouvoir solliciter un adulte de confiance. Les informations de santé et de vie privée ne sont pas discutées devant le groupe.

7.5 Vigilances réglementaires et procédures

L'accueil doit être organisé conformément au Code de l'action sociale et des familles et aux règles applicables aux accueils collectifs de mineurs. Pour un accueil de loisirs extrascolaire, le taux général est d'un animateur pour douze mineurs de six ans ou plus (article R. 227-15).

Avec 36 jeunes et trois animateurs, le taux de 1 pour 12 est atteint sans marge de remplacement. Les absences, pauses, sorties en sous-groupes et activités spécifiques nécessitent une organisation anticipée et, le cas échéant, des moyens supplémentaires.

8. Suivi et évaluation

8.1 Parole des jeunes au goûter

Un temps d'expression volontaire est proposé pendant le goûter. Les jeunes peuvent commenter leur journée et proposer des ajustements. Un questionnaire anonyme est distribué en fin de chacune des deux semaines pour recueillir aussi l'avis des adolescents moins à l'aise à l'oral.

Le goûter comprend un temps de parole volontaire, destiné à recueillir les ressentis, idées et ajustements proposés par les jeunes. Ces échanges nourrissent les commissions et les adaptations du planning.

8.2 Questionnaire anonyme intégré

Questionnaire proposé à la fin de chacune des deux semaines ; réponses anonymes recueillies dans une boîte dédiée. Aucun prénom n'est demandé.

1. 1. Globalement, comment as-tu trouvé ta semaine ?

☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyen ☐ Pas terrible

2. 2. As-tu pu choisir tes activités ?

☐ Oui, complètement ☐ Un peu ☐ Pas vraiment ☐ Pas du tout

3. 3. As-tu pu proposer une idée ou participer à un projet ?

☐ Oui ☐ Non, mais j'en avais la possibilité ☐ Non, je n'en ai pas eu l'occasion

4. 4. Tes idées ont-elles été écoutées ?

☐ Oui ☐ Parfois ☐ Non ☐ Je n'ai pas proposé d'idée

5. 5. Comment t'es-tu senti(e) avec les autres jeunes ?

☐ Très bien ☐ Plutôt bien ☐ Pas toujours à l'aise ☐ Pas bien

6. 6. T'es-tu senti(e) respecté(e) et à ta place ?

☐ Toujours ☐ Souvent ☐ Rarement ☐ Non

7. 7. Pouvais-tu parler à un animateur si nécessaire ?

☐ Oui ☐ Pas toujours ☐ Non ☐ Je n'en ai pas eu besoin

8. 8. Les temps libres et les espaces étaient-ils adaptés ?

☐ Très bien ☐ Bien ☐ À améliorer ☐ Non utilisés

9. 9. Quel moment as-tu préféré ?

.....

10. 10. Qu'est-ce qui t'a le moins plu ?

.....

11. 11. Quelle activité aimerais-tu pour les prochaines vacances ?

.....

12. 12. Si tu pouvais changer une chose, ce serait quoi ?

.....

8.3 Évaluation des objectifs

Le bilan final croise les observations des animateurs, les propositions réellement intégrées aux plannings, les projets réalisés en commissions, les situations de coopération et les réponses aux questionnaires. Les résultats permettent d'identifier les réussites et les améliorations pour les prochains accueils.

Le bilan repose sur trois sources : les observations quotidiennes des animateurs, les paroles recueillies au goûter et les questionnaires anonymes. Les divergences sont utiles : elles peuvent révéler des besoins qui ne sont pas visibles dans les activités.

L'équipe repère les propositions réellement mises en œuvre, les initiatives qui ont rencontré des obstacles, la participation des différents âges et les situations de coopération. Elle formule quelques améliorations opérationnelles pour une prochaine session : matériel à anticiper, activité à adapter, organisation d'espace à revoir ou modalités de consultation des jeunes à renforcer.

Les questionnaires n'ont pas vocation à classer les jeunes ou à établir des performances individuelles. Ils servent à améliorer l'accueil. Les résultats sont traités globalement, avec prudence lorsque les effectifs de réponse sont faibles.

8.4 Bilans quotidiens et entretiens

Chaque soir, une réunion d'équipe permet de revenir sur la journée : activités, initiatives des jeunes, climat collectif, incidents, sécurité, organisation et ajustements pour le lendemain. Les décisions importantes sont consignées de façon adaptée.

La directrice reçoit chaque animateur individuellement en milieu de session pour faire le point sur son ressenti, ses réussites, ses difficultés et ses besoins. Un second entretien individuel en fin de session permet d'évaluer son évolution, sa posture éducative, son implication et les axes de progression.

Trame du bilan quotidien : fréquentation, activités, initiatives des jeunes, climat du groupe, incidents éventuels, sécurité, ajustements, besoins matériels et préparation du lendemain. Trame des entretiens individuels : points forts, difficultés, posture éducative, travail en équipe, besoins d'accompagnement, objectifs de progression.

8.5 Bilan final et perspectives

En fin de session, la directrice croise les observations de l'équipe, les retours quotidiens des jeunes et les questionnaires anonymes. Le bilan distingue les résultats des deux objectifs, les initiatives réellement portées par les jeunes, les difficultés de fonctionnement et les améliorations proposées.

Le bilan permet également de formuler des recommandations à l'organisateur pour les accueils suivants, notamment concernant les espaces, le matériel, la sécurité et les modalités de participation.